

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Mme KOENDERS  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)  
**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Classement au titre des monuments historiques d'objets mobiliers

M. Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 21 octobre 2014, la commission nationale des monuments historiques a donné un avis favorable au classement au titre des monuments historiques des objets mobiliers suivants appartenant à la ville de Dijon :

- tapis de chœur, en laine datant du XIX<sup>e</sup> siècle, conservé dans l'église Notre-Dame,
- tapis aux armes de Philippe Pot datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, conservé dans la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Espoir attenante à l'église Notre-Dame,
- éléments d'ornements blancs (une chape, trois manipules et deux dalmatiques) au décor dit "au chinois", en soie, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservés dans l'église Saint-Michel

- éléments d'ornements rouge (une chasuble, deux dalmatiques, deux étoles, un manipule et un voile de calice) à décor d'églantine, en soie, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservés dans l'église Saint-Michel.

Il convient pour que l'arrêté de classement puisse être rédigé et proposé à la signature de Madame le Ministre de la Culture, de délibérer afin de donner l'accord de la Ville pour le classement de ces objets parmi les monuments historiques.

Au vu de ces éléments, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

1 – donner votre accord au classement, au titre des monuments historiques, des objets mobiliers cités ci-dessus ;

2 – autoriser le maire à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir en application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**